



Compensation indemnitaire

Quartiers de lutte contre la criminalité organisée

Action / Réaction !

FLASH INFO :

Ce matin, **FO Justice** publiait une Lettre Ouverte exigeant des réponses claires et immédiates après la parution au JO de l'arrêté relatif à l'attribution d'une prime pour les Personnels affectés ou intervenant en QLCO.

➤ **Réaction de l'administration cet après-midi :**

- ▶ 166 € bruts mensuels (soit 150 € nets) de complément forfaitaire pour les membres du corps d'encadrement et d'application.
- ▶ Revalorisation indemnitaire identique prévue pour :
 - Les corps relevant du RIFSEEP (DSP, DPIIP, CPIP, techniques, corps communs),
 - Les officiers via l'IFO,
 - Les ANT par avenant au contrat.

Une saisine budgétaire a été envoyée ce jour pour validation. Une fois le visa obtenu, les versements seront rétroactifs.

Les RH recevront des consignes pour mise en paie dans les meilleurs délais.

FO Justice reste mobilisé pour s'assurer que chaque agent perçoive ce qui lui est dû !

